

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Bx1**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Gabrielle Petit N° : 32 Boîte :
Code postal : 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : bx1.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.13, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DOCKETH-YEMALAYEN Achilvie

Avenue de l'Aulne 91A B6

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DIERICK Aurore

Rue du Chêne 14-16

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

BORDONARO Giovanni

Blv Lemonnier 171

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

LECONTE Jean-François

Quai de Willebroeck 3-7

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

HIDALGO Laura

Trésorière

Rue du Lombard 35

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

(Autre fonction)

MAYNE Marc

Boulevard de la Cambre 62

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

LABAKI Maroun

bd Pacheko 13

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

BARBE Martine

Avenue de l'Hippodrome 68

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

CARLETTA Michaël

Chaussée de Charleroi 127

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

PATELLI Nico

Rue du Commerce 123
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

VERBEEREN Pierre

Rue du Botannique 75
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

PERROUTY Pierre-Arnaud

Rue du Boulet 22
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

KHAIRY Rabab

Secrétaire
Avenue Molière 83 13
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : (Autre fonction)

DETEMMERMAN Simon

Av. FD Roosevelt 50
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DE VUYST Tony

Place de l'Amitié 6
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DGST & PARTNERS

0458736952
Avenue E. van Becelaere 28A 71
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

SOHET Pierre
Commissaire

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>146.437</u>	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>6.035.928</u>	<u>3.273.944</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	0	0
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	6.035.012	3.272.688
Terrains et constructions		22	87.216	109.035
Installations, machines et outillage		23	801.086	897.609
Mobilier et matériel roulant		24	15.472	1.228
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	24.383	49.192
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	5.106.855	2.215.625
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	917	1.256
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	917	1.256
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	917	1.256

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	8.005.860	10.214.611
Créances à plus d'un an		29	490.017	4.523.370
Créances commerciales		290	10.844	10.844
Autres créances		291	479.173	4.512.527
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5.240.314	1.469.530
Créances commerciales		40	633.932	405.388
Autres créances		41	4.606.382	1.064.142
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.163.450	4.100.026
Comptes de régularisation	6.6	490/1	112.079	121.685
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	14.188.225	13.488.554

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>11.069.605</u>	<u>11.009.170</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.175.500	2.175.500
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	87.028	75.052
Subsides en capital		15	8.807.076	8.758.618
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>629.592</u>	<u>587.065</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	629.592	587.065
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	10.000	
Obligations environnementales		163	619.592	587.065
Autres risques et charges	6.7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.489.028</u>	<u>1.892.319</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	17.108	221.670
Dettes financières		170/4	17.108	221.670
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	17.108	221.670
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	2.246.970	1.482.783
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	221.548	262.724
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	501.156	383.459
Fournisseurs		440/4	501.156	383.459
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	691.216	836.600
Impôts		450/3	65.005	238.203
Rémunérations et charges sociales		454/9	626.211	598.397
Autres dettes		48	833.050	
Comptes de régularisation	6.8	492/3	224.950	187.866
TOTAL DU PASSIF		10/49	14.188.225	13.488.554

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	8.957.835	8.739.954
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.937.306	1.992.375
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	6.876.980	6.678.028
Autres produits d'exploitation		74	61.136	44.386
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	82.413	25.165
Coût des ventes et des prestations		60/66A	8.943.607	8.698.452
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	3.324.816	3.351.725
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	5.183.038	4.905.691
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	556.325	527.316
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	42.527	-118.065
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	57.056	31.226
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	-220.155	
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		560
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	14.228	41.502

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	11.844	393
Produits financiers récurrents		75	11.844	393
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	11.613	250
Autres produits financiers	6.10	752/9	231	143
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	8.283	20.206
Charges financières récurrentes	6.10	65	6.121	20.206
Charges des dettes		650	5.311	18.288
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	810	1.918
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	2.163	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	17.789	21.689
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77	5.812	2.325
Impôts		670/3	5.812	2.325
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	11.977	19.364
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	11.977	19.364

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves

Affectation aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	87.028	75.051
(+)/(-)	(9905)	11.977	19.364
(+)/(-)	14P	75.052	55.687
	791		
	691		
(+)/(-)	(14)	87.028	75.052

ANNEXE**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	220.155	
Amortissements	8003	73.718	
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	146.437	
Dont			
Frais de constitution, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204	146.437	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	100.861
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	100.861	
8122P	XXXXXXXXXX	100.861
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	100.861	
211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	720.023
8161		
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	720.023	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	610.988
8271	21.819	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	632.807	
(22)	<u>87.216</u>	
22/91		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	8.236.645
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	335.621	
Cessions et désaffectations	8172	2.498.943	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	6.073.323	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	7.328.853
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	434.340	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	2.498.943	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	7.986	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	5.272.237	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
	(23)	<u>801.086</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	231	801.086	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	673.258
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	15.962	
Cessions et désaffectations	8173	119.188	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	570.032	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	672.031
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.719	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	119.188	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	554.561	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>15.472</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	15.472	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	630.805
8165		
8175	51.190	
(+)/(-) 8185		
8195	579.615	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	564.190
8275	24.098	
8285		
8295		
8305	51.190	
(+)/(-) 8315	18.134	
8325	555.232	
(26)	<u>24.383</u>	
261	24.383	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	2.215.625

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 2.891.229

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 5.106.855

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 5.106.855

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>1.256</u>
8583		
8593	339	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>917</u>	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490: charge à reporter

491: Autres produits d'exploitation

Exercice
105.496
6.583

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
2.175.500	2.175.500

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Couverture journaliste prochaines élections communales et régionales
Frais liés au déménagement vers Media Park
Provision réparations

Exercice
425.000
194.592
10.000

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	221.548
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	221.548
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	221.548
--	------	----------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	17.108
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	17.108
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	17.108
--	------	---------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Codes	Exercice
8921	238.656
8931	
8941	
8951	
8961	238.656
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	238.656
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	65.005
450	
9076	
9077	626.211

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492: Charges à imputer
493: Produits à reporter

Exercice	
	155.737
	69.213

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

751: Intérêt

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Intérêts

Gestion comptes et cartes

Codes	Exercice	Exercice précédent
	11.613	250
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	5.311	18.288
	403	1.722

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>82.413</u>	<u>25.165</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	82.413	25.165
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	3.000	165
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	79.413	25.000
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>2.163</u>	<u>560</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		560
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		560
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	2.163	0
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	2.163	0
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	5.812
9135	5.812
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)
Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	698.954	696.785
9146	460.857	444.237
9147	961.587	927.975
9148	3.484	75

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	11.895
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	41,8	28,3	13,5
Temps partiel	1002	15,3	5	10,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	52,8	31,9	20,9

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	62.951	43.586	19.365
Temps partiel	1012	15.486	5.948	9.538
Total	1013	78.437	49.534	28.903

Frais de personnel

Temps plein	1021	3.978.196	2.793.440	1.184.756
Temps partiel	1022	1.204.842	353.119	851.723
Total	1023	5.183.038	3.146.559	2.036.479

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	69.550	44.404	25.146
--	------	--------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	52,8	30,6	22,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	77.393	48.328	29.065
Frais de personnel	1023	4.905.691	3.071.424	1.834.266
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	69.561	42.909	26.652

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	39	16	50,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	37	14	46,9
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113	1	1	1,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	27	6	31,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	12	3	14,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	2	8,4
de niveau universitaire	1203	8	1	8,8
Femmes	121	12	10	18,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	2	6,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	6	6,2
de niveau universitaire	1213	5	2	6,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	38	16	49,5
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,5	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	908	
Frais pour l'association ou la fondation	152	19.097	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7	2	8,7
210	2		2
211	3	1	3,9
212			
213	2	1	2,8

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	8	4	11,3
310	1	3	3,4
311	5	1	5,9
312			
313	2		2
340	1	1	1,8
341			
342		1	0,8
343	7	2	8,7
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	20	5811	16
5802	484	5812	299
5803	31.955	5813	21.459
58031	23.871	58131	16.399
58032	8.084	58132	5.060
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	3	5851	3
5842	1.658	5852	1.598
5843	13.361	5853	11.322

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION – 03/04/2024

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises.

2. Règles particulières

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (logiciels) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, et amortis linéairement en 3 et 5 ans.

Les charges de restructuration sont portées à l'actif au bilan et amortis linéairement en 3 années, dès le premier janvier de leur survenance.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement comme indiqués ci-dessous :

- Installations, machines et outillage : linéaire de 20 % à 33 %
- Mobilier et matériel roulant :
 - o mobilier : linéaire 20 %
 - o matériel informatique : linéaire 25 % - 33 %
 - o matériel roulant :
 - * utilitaire : linéaire 25 % (50 % occasion)
 - * mixte (voiture) : linéaire 20 % (50 % occasion)
 - * véhicule électrique et ses aménagements : linéaire 12,5% (8 années)
- Autres immobilisations corporelles :
 - o aménagements : linéaire 10 %

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Elles sont portées sous le poste concerné dès leur mise en fonction et amorties linéairement suivant les taux indiqués ci-dessus.

A partir de l'année 2018, tout matériel susceptible d'être mis en immobilisations et dont le montant est inférieur à 1.000 EUR pièce sera directement porté en charge.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, réduction faite des montants restant éventuellement à libérer. Les cautions sont portées à l'actif à leurs valeurs nominales. Les immobilisations financières sont (r)évaluées au moment de la clôture, les éventuelles réductions de valeur sont alors actées.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Pas d'application

CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales ainsi que les autres créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales et sont réparties en long terme ou court terme selon leur caractère permanent et période d'exigibilité.

Les créances exigibles à court terme font l'objet de réductions de valeur prudentes sur base du solde à la clôture de l'exercice social.

Ces réductions de valeur forfaitaires sont calculées sur les créances restantes ouvertes deux mois après la clôture de l'exercice et varie en fonction de leur ancienneté

- 50 % pour les créances de l'exercice social précédent
- et 100 % pour les autres
- En plus de ces réductions forfaitaires, une réduction de valeur complémentaire est actée pour les clients présentant un risque plus important après analyse.

PLACEMENT DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie peuvent faire l'objet de réductions de valeur si leur valeur au moment de la clôture s'est dégradée de plus de 3% par rapport à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation feront l'objet d'une évaluation correcte et rigoureuse.

Les charges payées au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées au montant qui doit être considéré comme une charge pour l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus significatifs dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

AFFECTATION RESULTATS et PRELEVEMENT DES FONDS AFFECTES.

Le résultat de l'exercice est reporté à l'année suivante. L'asbl pourra créer un fonds affecté sur base des bénéfiques courants correspondant à une situation ou à un projet spécifique futur d'une valeur d'au moins 150.000 €. Celui-ci fera l'objet d'une identification claire et distincte dans la comptabilité. Le prélèvement à ce fonds affecté sera validé par le Conseil d'administration lors de l'arrêt des comptes.

SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides sur investissements sont portés au passif du bilan à leur valeur nominale. Un prélèvement est effectué annuellement et porté au compte de résultats au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subsidiés.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées correspondent à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice, nettement précisées quant à leur nature. Leurs montants sont évalués compte tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

DETTES A PLUS D'UN AN et DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécules de vacances est estimée sur base du brut du personnel employé (18,20 %).

COMPTES DE REGULARISATION

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice en cause.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Les avances reçues des pouvoirs subsidiant sont imputées en compte de régularisation passif dans le poste de produits à reporter, et portés au compte de résultats selon leurs réalisations effectives de l'exercice.

Dans le cas où il n'y a pas de perception d'avance, les produits à recevoir sont enregistrés en produits acquis ou en autre créance s'il ne s'agit pas d'un prorata.

3. Autres mentions :

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association : voir le rapport de gestion dans l'annexe C-asbl 7, de la même section.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31/12/2023.

A. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

Les commentaires suivants de l'organe d'administration sur les comptes annuels ont pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.

L'exercice se clôture par un résultat positif de 11.976,84 €.

L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1. Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 14.188.224,70 € par rapport à 13.488.554,21 € l'année précédente, en augmentation substantielle de 699.670,49 €, soit +5,2%.

L'asbl a immobilisé en 2023 les charges de licenciement d'un employé au titre de frais de restructuration, son départ générant des économies sur le long terme vu la suppression de la fonction vu l'investissement dans une fonction juridique au sein de l'organigramme de la société. Après amortissement, il reste une valeur nette de 146.436,92 €.

Les immobilisations augmentent de façon importante, grâce aux paiements de plusieurs acomptes versés en 2023 concernant le projet de bâtiment Frame pour un total de 2.891.229,09€. Globalement, les immobilisations corporelles passent de 3.273.943,56 € à 6.035.928,23 € au 31 décembre 2023. La valeur nette des installations, machines et outillages poursuit sa diminution au fur et à mesure des amortissements, les investissements ayant été plus faibles ces deux dernières années, ils diminuent ainsi d'environ 11% passant de 897.608,56 € à 801.086,36 €. A noter l'acquisition durant l'année 2023 de vélos cargo qui s'inscrivent au titre de matériel roulant, ce poste passant ainsi de 1.227,57 € à 15.471,51 €. Les immobilisations pour le bâtiment en cours de construction passent donc de 2.215.625,45 € à 5.106.854,54 €.

Les sommes payées au titre d'acompte pour le bâtiment Frame ont été introduites auprès du programme FEDER, et les premières ont été remboursées par l'institution. Il en résulte que les autres créances de plus d'un an (de subsides liés au bâtiment) diminuent de 4.512.526,70 € à 479.173,00 €. Les acomptes qui n'avaient pas pu être remboursés par le Feder sont venus diminuer les valeurs disponibles, c'est la principale raison de leur diminution, passant ainsi de 4.100.025,52 € à 2.163.449,64 €.

Les créances commerciales à court terme augmentent sensiblement passant de 405.387,82 € à 633.932,46 €. Il s'agit d'une part de retards de paiement de quelques jours, et des facturations d'échange non-encore réalisées au 31 décembre 2023. Quant aux autres créances qui augmentent également fortement passant de 1.064.142,49 € à 4.606.381,72 €, il s'agit de montants à récupérer liés au bâtiment Frame.

PASSIF :

Le total de l'actif s'élève à 14.188.224,70 € par rapport à 13.488.554,21 € l'année précédente, en augmentation substantielle de 699.670,49 €, soit +5,2%.

Le fonds social de l'association est en légère augmentation par rapport au 31 décembre 2022. Il atteint désormais 11.069.604,51 €, soit 60.434,44 € de plus que l'année précédente. La principale raison de cette augmentation réside dans le renouvellement du subside triennal visant à financer des équipements de la chaîne, accordé par le CFWB, ainsi que le report du bénéfice de l'exercice généré en 2023.

Bx1 continue d'effectuer un relevé prudent des risques et charges auxquelles elle devrait faire face aux cours des années prochaines. Ainsi la provision pour charge importante lors de la couverture des élections en 2024 a été mise à jour, ainsi que la provision pour le déménagement des équipements de BX1 vers le Frame en septembre 2025. Une provision complémentaire pour une indemnité couvrant la réparation des véhicules de reportage en fin de contrat de leasing au cours de 2024 a également été inscrite pour 10.000 €.

Les dettes totales connaissent une sensible augmentation 596.708,94 €, essentiellement par l'inscription d'autres dettes liées au bâtiment Frame auprès du Maître d'œuvre pour 833.050,26 €.

Les dettes financières à long terme continuent de diminuer et passent de 221.670,33 € fin 2022 à (seulement) 17.107,80 € au 31 décembre 2023. Les dettes financières à court terme restent plus stables, en légère diminution de 262.724,11 € à 221.547,90 €. Cette baisse s'explique par les remboursements normaux des emprunts financiers. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté ces deux dernières années.

Les dettes commerciales fournisseurs sont cette année plus élevées, elles passent de 383.458,80 € à 501.156,34 €, mais ne suscitent aucune inquiétude. Les dettes sociales et salariales sont à l'inverse plus faibles passant de 836.599,80 € à 691.215,79 €, conséquence logique des réductions et facilités de paiement accordés au secteur pour le paiement des précomptes professionnels liés aux rémunérations.

2. Au compte de résultats :

Les recettes s'élèvent à 8.957.835,16 € contre 8.739.954,30 € l'année précédente, soit une augmentation de 2,5 %. Le chiffre d'affaires réalisé par BX1 est stable par rapport à l'année précédente, en légère diminution de 2,8%, soit 1.937.305,66 € pour l'ensemble de l'année 2023. Les subsides sont en augmentation de 3 %, soit 198.952,39 € et atteignent désormais 6.876.980,16 € selon l'application des conventions en cours. Les autres produits d'exploitation passent de 44.385,85 € à 61.135,89 €, faisant suite à une indemnisation de notre compagnie d'assurance pour un vol de matériel. A noter l'octroi d'une aide exceptionnelle pour faire face aux coûts de l'énergie de 2022 inscrite en produits non-récurrents à hauteur de 82.413,45 €

Au compte de résultats, les charges salariales ont connu une forte augmentation en 2023, passant de 4.905.690,60 € en 2022 à 5.183.037,99 €, soit une augmentation de plus de 5,7%. C'est la conséquence des multiples index salariaux cumulatifs rencontrés en 2022 et 2023. Les biens et services divers sont stables, en légère diminution de 26.908,40 €, soit environ 1%. Les charges d'amortissement sur notre matériel et les frais de restructuration s'élèvent à 556.325,08 €. Comme indiqué précédemment, une somme de 220.155,38 a été immobilisée au titre de restructuration.

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève ainsi à + 14.227,94 € contre + 41.502,25 € l'année précédente (2022).

L'année 2023 marque également le retour des intérêts positifs sur nos comptes bancaires, ils passent ainsi de 393,11 € pour l'année 2022 à 11.844,19 € pour l'année 2023. Les charges financières diminuent fortement vu la fin de nos emprunts bancaires, passant de 20.205,94 € en 2022 à 8.283,23 € en 2023.

Le résultat de l'exercice s'élève lui à +11.976,84 € contre +19.364,42 € en 2022.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

Affectation du résultat	Exercice 2023
Bénéfice de l'exercice à affecter	11.976,84
Bénéfice de l'exercice précédent	75.051,50
Bénéfice à affecter	87.028,34
Affectation aux fonds affectés	
Bénéfice à reporter	87.028,34

3. Divers

Sans objet.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Le Conseil d'administration a fait une revue des risques majeurs auxquels l'association pourrait être confrontée. Les principaux risques financiers et économiques liés à l'activité de BX1 ont été évalués et n'ont pas amenés de commentaires particuliers. Les risques juridiques et réglementaires, technologiques et environnementaux ont également été examinés.

B. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sans objet

C. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

La Société d'Aménagement Urbain, maître d'œuvre du *Frame* au futur Médiapark a attribué le marché d'entreprise au cours du premier trimestre 2021, et le chantier a normalement commencé en juillet 2021. Aux conséquences de la pandémie se sont ajoutés les impacts de la guerre russo-ukrainienne, puis le chantier a été mis à l'arrêt pendant environ 8 mois en vue de résoudre un problème technique.

Le délai de livraison du bâtiment initialement prévu en septembre 2023 a été plusieurs fois repoussé, la réception provisoire est à présent annoncée en mars 2025. Les aménagements prendront plusieurs mois, et la mise en production devrait débuter au dernier trimestre 2025.

Il s'agit d'un projet qui reçoit le soutien des fonds Feder et toutes les démarches ont été accomplies pour le 31 décembre 2023. Le maître d'œuvre nous a également annoncé des suppléments à payer substantiels pour lesquels BX1 a élaboré plusieurs scénarios financiers. Plusieurs plans de trésorerie sont à l'étude, et divers contacts ont été entrepris avec la Région, la COCOF, le maître d'œuvre et plusieurs banques. Cette situation difficile, n'inspire cependant pas d'inquiétude sur l'activité de BX1 tant le niveau de l'endettement de l'asbl est faible et les soutiens des autorités de tutelle importants.

Fait à Bruxelles, le 3/04/2024.

Pour l'organe d'administration,

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BX1 SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RUE GABRIELLE PETIT 32-34 À 1080 BRUXELLES
RPM BRUXELLES - BE 0429.488.680

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association BX1, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 16 exercices consécutifs. L'actuel représentant du cabinet exerce depuis 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **14.188.225 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de **11.977 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Financement projet FRAME

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-ASBL 6.18 des comptes annuels renvoyant au rapport de gestion qui décrit une incertitude sur le développement des activités de BX1 expliqué par un problème de financement des suppléments à payer liés au projet FRAME.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,

définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect

de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Namur, le 08/04/2024

La SRL « DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises »,
Commissaire, Représentée par

Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises